

BAREME D'HONORAIRES

Applicable à compter du 01 octobre 2023

▪ IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne appartement, maison, immeuble, parking, terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Les Honoraires d'agence sont proposés Taxes Incluses – le taux de la TVA en vigueur est de 8.5 %

• Mandat de vente

Honoraires à la charge vendeur

Prix net vendeur	Honoraires
Jusqu'à 60.000.€	Forfait 6.000.€
De 60.001.€ à 100.000.€	10%
De 100.001.€ à 140.000.€	9%
De 140.001.€ à 180.000.€	8%
De 180.001.€ à 260.000.€	7%
De 260.001.€ à 350.000.€	6%
De 350.001.€ à 600.000.€	5%
De 600.001.€ à 800.000.€	4%
À partir de 800.000.€	3%

• Mandat de recherche

Honoraires charge acquéreur.

Grille d'honoraires commune avec le mandat de vente

• Avis de valeur : frais de déplacement et frais de dossier*

Zone 1 : 50.€. TTC (cinquante euros toutes taxes comprises)

Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Azymes, le Gosier

Zone 2 : 100.€. TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises) *Morne-à-l'Eau, Sainte*

Anne, Lamentin, Petit-Bourg, Goyave

Zone 3 : 150.€. TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises)

Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal, Le Moule, Saint François, Sainte Rose, Deshaies, Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants, Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre, Vieux-Fort, Trois-Rivières, Capesterre-Belle-Eau

* Ces frais sont encaissés avant la remise de l'avis de valeur